



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénv-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces Saint-
Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Département du Calvados
Arrondissement de Vire
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE
Commune déléguée de MONTCHAUVE
☎ 02 31 68 19 04
Mail : mairiedemontchauvet@orange.fr

Arrêté municipal N°2025/L041

**ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MONTCHAUVE**

Route de la Bruyère (Hors agglomération)

Le Maire délégué de Montchauvet, commune déléguée de SOULEUVRE EN BOCAGE,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R.44, R.225 et R.227 du code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu l'arrêté de délégation de signature N°2020-SEB043 de M. DECLOMESNIL Alain, Maire de SOULEUVRE EN BOCAGE, en date du 26 juin 2020 accordé à M. MOISSERON Michel, Maire délégué de la commune déléguée de Montchauvet,

Vu la demande de l'entreprise AVODA en date du 31 octobre 2025 de procéder aux travaux de remplacement de poteau Télécom à Montchauvet, commune déléguée de Soulevre en Bocage.

Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et permettre l'exécution des travaux, de réguler le stationnement et la circulation.

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du 17 novembre 2025 pendant 60 jours calendaires, l'entreprise AVODA est autorisé à effectuer les travaux de remplacement de poteau Télécom, hors agglomération sur la commune déléguée du Montchauvet.

Pendant la durée des travaux, la route de la Bruyère sera en circulation alterné avec la pose de panneaux B15/C18.

Article 2 : La signalisation de la circulation sera mise en place et entretenue par l'entreprise AVODA.

Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise AVODA.

Article 3 : A partir du 17 novembre 2025 pendant 60 jours calendaires, l'entreprise AVODA est autorisée à implanter sur le territoire une signalisation temporaire réglementaire nécessaire à la sécurité des personnes et du chantier. La signalisation avancée sera mise en place, maintenue et entretenue par l'entreprise AVODA. La signalisation et les normes de sécurité seront assurées par la même société ainsi que la remise en état du domaine public.



Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces Saint-
Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification de publication.

Article 6 : La commune déléguée de Montchauvet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée à :

- Le chef de Brigade de Gendarmerie de Souleuvre en Bocage et de Vire
 - Les services techniques et affaires scolaires de SOULEUVRE EN BOCAGE
 - L'entreprise AVODA
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Montchauvet, le 05 novembre 2025

Le Maire délégué Michel MOISSERON